

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 janvier 2025**

Étaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Régis BELGERI - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - M. Christophe DEMARQUE - Mme Sylvie PALUMBO

Excusées :

M Thibault HEINTZ pouvoir à M. Yves DESVERNES  
Mme Thérèse LALOGÉ pouvoir à Mme Agnès JEANMICHEL  
Mme Petra LAURAIN pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER  
Mme Yasmine ASKU pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE  
M. Pascal FERRARD

Absent :

M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 24 janvier 2025

Début du conseil : 20 h

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Collège : demande de subvention voyage scolaire
  - 2 - S.M.I.C : demande adhésion
  - 3 - Médiathèque Départementale : contrat lecture publique
  - 4 - Vente d'une parcelle à Mrs SIMION et PORTE
  - 5 - Convention location salle A. POIROT
  - 6 - Convention de partenariat Caisse Epargne « bon naissance »
  - 7 - Société SPL-XDEMAT : examen du rapport de gestion du Conseil d'administration 2023
  - 8 - Finances : souscription d'un emprunt
- Questions diverses

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024. Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1 - Collège : demande de subvention voyage scolaire** (délibération n° 2025.01.30/01)

Une demande de subvention est sollicitée par le collège de Monthureux dans le cadre d'un séjour en Normandie du 19 au 23 mai 2025 pour cinq enfants darnéens scolarisés dans cet établissement.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe une participation de 50,00 € par élève participant à cette sortie.

## **2 - S.M.I.C : demande adhésion** (délibération n° 2025.01.30/02)

Monsieur DESVERNES informe que le conseil doit se prononcer sur l'adhésion au SMIC du Groupement syndical forestier du Massif des Jumeaux de Saint Michel sur Meurthe.

A l'unanimité, cette demande est acceptée.

## **3 - Médiathèque Départementale : contrat lecture publique** (délibération n° 2025.01.30/03)

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui, la notion de Lecture Publique recouvre l'ensemble des actions et pratiques mises en œuvre par les bibliothèques accueillant ou desservant les publics dans son acception la plus large, au sein de l'aire géographique dans laquelle elles sont situées.

La Médiathèque Départementale des Vosges, service dédié du Département, intervient sur l'ensemble du territoire pour accompagner les communes assurant une mission de lecture publique. Cet accompagnement est formalisé par une charte qui définit le niveau de service proposé selon la typologie de leur bibliothèque.

Les prestations proposées ci-dessous sont gratuites

- Conseil et assistance technique ;
- Création et restructuration de bibliothèque ;
- Fonctionnement de la bibliothèque ;
- Etablissement de statistiques ;
- Mise à disposition des collections matérielles ;
- Services et ressources numériques ;
- Formations et recrutement
- Animations culturelles ;

Après concertation les conseillers, considérant que cette compétence obligatoire du Département contribue à l'aménagement du territoire décident, à l'unanimité, de passer un contrat d'objectifs et de moyens pour la bibliothèque municipale.

## **4 - Vente d'une parcelle à Mrs SIMION et PORTE** (délibération n° 2025/01.30/04)

Lors de sa séance du 23 février 2024, le Conseil avait émis un avis favorable à la vente de la parcelle B 20 d'un total de 76 ca. Or, la vente à Messieurs SIMION et PORTE ne concerne que 64 ca. Madame MERLE, géomètre a procédé au bornage de la parcelle qui est devenue B 746 pour une surface de 64 ca les 12 ca restant la propriété de la commune parcelle B 745.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

## **5 - Convention location salle A. POIROT** (délibération n° 2025.01.30/05)

Adali Habitat désire occuper la salle Poirot tous les vendredis matin pour des séances de yoga dispensées aux Mineurs Non Accompagnés, résidant sur la commune.

Il est proposé une participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 300,00 € l'an.

A l'unanimité, les Conseillers acceptent et décident de passer une convention.

## **6 - Convention de partenariat Caisse Epargne « bon naissance »** (délibération n° 2025.01.30/06)

Lors du conseil du 20 décembre il avait été demandé plus de précision sur la convention de partenariat "bon naissance" avec la Caisse d'Épargne qui verse à la naissance d'un enfant, dont les parents résident sur la commune, 20 € à valoir pour l'ouverture d'un livret A.

Renseignement pris il s'avère que les 20 € sont pris en charge par la Caisse d'Épargne, la commune aura seulement à certifier le domicile d'origine des parents.

Le Conseil, à l'unanimité, opte pour cette convention.

**7 - Société SPL-XDEMAT : examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration 2023** (délibération n° 2025.01.30/07)

Le rapport de gestion du Conseil d'administration 2023 de la Société SPL-XDEMAT est présenté.

Monsieur DESVERNES indique qu'en résumé celui-ci fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (3251 au 31 décembre 2023, un chiffre d'affaires de 1.5858.320 € et un résultat de 314.965 € affecté en totalité au poste « autres réserves »).

A l'unanimité le Conseil approuve le présent rapport.

**8 - Finances : souscription d'un emprunt** (délibération n° 2025.01.30/08)

Lors du Conseil du 20 décembre 2024, les Conseillers avaient décidé de souscrire un emprunt de 300.000 € auprès du Crédit Mutuel. L'organisme de tutelle a rejeté la délibération indiquant qu'au titre du contrôle de légalité, "les décisions relatives à l'emprunt sont exécutoires de plein droit dès la publication et la transmission en Préfecture. La signature effective du contrat d'emprunt ne pouvait intervenir qu'après cette transmission".

A l'unanimité, le Conseil, annule la délibération n° 2024.12.20/4 et décide de renouveler la souscription d'un 'emprunt de 300.000 €.

**Informations et questions diverses :**

- bilan de l'activité de France Services ;
- remerciements de la famille de Mme AUBERTIN, décédée ;
- point sur les recettes et dépenses du bâtiment 43 rue de la République ;
- dispositif "ELAN Ruralité", nouvelle aide Régionale ;
- bilan du pressoir intercommunal ;
- nouvelles modalités d'application des demandes d'aides financières auprès du Conseil Départemental ;
- voiture tampon sur le champ de foire et dégradation sur le rond-point route d'Épinal ;
- réflexion sur les possibilités de raccorder l'assainissement collectif pour des usagers de la Route de Rochottes ;
- Remerciement Mr et Mme Diekel ;
- Vœux de la MPT et de Mr Thomas FEIDT ;
- Courrier félicitations concernant les décors de Noël par Mr et Mme MARTIN de Bonvillet ;

**Dates :**

- le 14 février : marché des saveurs, place des Terroirs ;
- le Samedi 22 février : AG du Comité de jumelage , salle des fêtes à 18 h ;
- le 28 février à 17h30 h salle Poirot : AG Darney chemin faisant ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

La secrétaire de séance  
Nicole DELAVILLE



Darney, le 30 janvier 2025  
Le Maire,  
Yves DESVERNES

